



La Charte éthique du Léo

Conformément à ses statuts, le Club de Loisirs Léo Lagrange, dit « Le Léo », exerce une pluralité d'activités : culturelles, de loisirs, sportives, sociales et également économiques – hébergement et restauration accueillant tous les publics.

Les fondateurs de l'association ont souhaité cette synergie d'activités pour mettre en œuvre, tout en les adaptant aux évolutions de la société, les valeurs d'Éducation Populaire et d'enrichissement personnel prônées par Léo Lagrange, membre du gouvernement du Front Populaire, chargé des Sports et des Loisirs, suite à l'avènement des premiers congés payés pour les travailleurs, en 1936.

Le Léo est un lieu de convivialité, de rencontres, d'échanges, de partage et de ressources.

Les 10 Fondamentaux Du Léo

1. Le Léo possède, entre autres, une entité économique, à but non lucratif, et ses membres ne sont pas que des clients.
2. Le Léo porte les valeurs humanistes et citoyennes. Le respect de la dignité humaine et la convivialité sont les fondements essentiels de l'ensemble de son organisation.
3. La diversité des individus présente une richesse qui interdit toutes discriminations. Le Léo favorise les échanges culturels et la mixité sociale.
4. Le Léo rend accessible à tous les publics l'ensemble de ses activités.
5. Le Léo s'implique dans la vie locale. Il est acteur des tâches d'intérêt public et général et concourt à l'organisation d'événements associatifs, culturels et sportifs. Ainsi, Le Léo se constitue structure ressource pour la ville et le département.
6. Le Léo œuvre de concert avec les associations et structures prônant les mêmes valeurs, dans le respect mutuel des pratiques et des organisations internes.
7. Les idées d'animation, d'action ou autres sont accueillies avec intérêt et les porteurs d'un projet peuvent le mener à terme avec le soutien du Léo, à condition qu'ils recherchent, en premier lieu, l'intérêt collectif avant le bénéfice individuel de ses membres.
8. Le Léo fait vivre l'Éducation Populaire, notamment en concevant une programmation culturelle (musiques, danses, poésie, théâtre, cinéma, expositions, conférences) qui invite au questionnement, à la découverte d'environnements nouveaux, et offre la possibilité d'un enrichissement personnel permanent.
9. Le Léo promeut ses idéaux et ses actions par tous les moyens de communication appropriés et ses adhérents sont des personnes relais de cette diffusion.
10. Une Commission Éthique au sein du Léo est chargée de formuler des avis et des recommandations auprès de son Conseil d'Administration pour faire vivre les valeurs de cette charte et veiller à leur respect par ses adhérents, ses salariés et ses utilisateurs.

Chaque adhérent du Léo prend l'engagement de respecter ces 10 fondamentaux en datant et signant, après mention « lu et approuvé », la présente Charte du Léo.